



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE POURCHÈRES

Séance du Conseil Municipal du 6 février 2025

Nombre de conseillers élus : 11
Membres en fonction : 11
Membres présents : 07
Nombre de voix avec les procurations : 08
Membres absents excusés avec procuration : 01
Membres absents excusés sans procuration : 03

Le six février deux-mille-vingt-cinq, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à dix-neuf heures, à la salle du Conseil municipal de la mairie de Pourchères, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du trente janvier deux-mille-vingt-cinq, et sous la présidence de ce dernier.

Membres présents :

Le Maire : Roland SADY

L'adjointe : Micheline BRIET

Les conseillers municipaux : Jean-Louis DURAND - Éric DUNIER - Céline PLATARET - Jean-Paul MIGNANI - Christophe PONOT.

Membre absent excusé ayant donné procuration : Marie-Hélène BAVITOT donne procuration à M. Roland SADY

Membres excusés sans procuration : Sylvain BENEVISE - Claudette PAGE - Claudine MONTEIL.

Secrétaire de séance : Éric DUNIER.

PROCÈS-VERBAL

ORDRE DU JOUR

1. Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement,
2. Cession de terrain, Laÿ parcelle D143 Lot B M. SADY Roland
3. Adhésion des communes de Saint Jean Chambre et Saint Appollinaire de Rias au Sivu Saigc,
4. Modification des statuts du Sivu Saigc – Article 8, périmètre.
Questions diverses.

OUVERTURE DE SÉANCE

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Monsieur Roland SADY, Maire, déclare la séance du conseil municipal ouverte à 19h00. Il adresse ses salutations à l'assemblée et remercie les conseillers pour leur présence.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Vu l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales portant sur la nomination d'un secrétaire à chaque séance, le conseil municipal désigne à l'unanimité Éric DUNIER, Secrétaire de la présente séance.

Pour : Roland SADY, Maire - Micheline BRIET, 1^{ère} Adjointe - Jean-Louis DURAND - Céline PLATARET - Christophe PONOT - Jean-Paul MIGNANI - Éric DUNIER - Marie-Hélène BAVITOT.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2024

Aucune autre observation n'étant formulée, Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2024.

Adopté à l'unanimité (8 voix)

Pour : Roland SADY, Maire - Micheline BRIET, 1^{ère} Adjointe - Jean-Louis DURAND - Céline PLATARET - Christophe PONOT - Jean-Paul MIGNANI - Éric DUNIER - Marie-Hélène BAVITOT.

Délibération n°2025/ D01

AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERT AU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT).

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

Lorsque le budget primitif n'est pas été adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales précise : « ...En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits... »

Les dépenses d'investissement 2025 :

Chapitre	Crédits votés au BP 2024 (Crédits ouverts) a	RAR inscrits au BP 2024 (Crédits reportés) b	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2024 c	Montant total à prendre en compte d=a+c
D204/21/23	105 700,00 €	0,00 €	0,00 €	105 700,00 €
			TOTAL	105 700,00 €

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées : 105 700,00*25% = 26 425,00€

Le Conseil Municipal **autorise** jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de **26 425,00 €** répartis comme suit :

Chapitre/article	N° d'opération	Libellé	Montant
215 1		Réseau de voirie	20 000,00 €
215 34		Travaux d'électrification	2 025,00 €
215 78		Autres matériel technique	2 400,00 €
213 11		Bâtiment Administratif	2 000,00€
		TOTAL	26 425,00 €

Les crédits votés seront repris au Budget Primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

D'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Pour : Roland SADY, Maire - Micheline BRIET, 1^{ère} Adjointe - Jean-Louis DURAND - Céline PLATARET - Christophe PONOT - Jean-Paul MIGNANI - Éric DUNIER - Marie-Hélène BAVITOT.

Délibération n°2025/D02

CESSION DE TERRAIN – LAÏ PARCELLE D143 LOT B M. SADY ROLAND

Madame l'Adjointe au Maire, Mme BRIET Micheline expose aux membres du Conseil Municipal du souhait de M. SADY Roland de céder à titre gracieux à la commune le lot B de la parcelle D143 pour faciliter l'accès aux riverains.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Donne son accord pour cette donation et autorise Madame Micheline BRIET à effectuer les démarches auprès des notaires pour acter cette cession.

Pour : Roland SADY, Maire - Micheline BRIET, 1^{ère} Adjointe - Jean-Louis DURAND - Céline PLATARET- Christophe PONOT – Jean-Paul MIGNANI – Éric DUNIER - Marie-Hélène BAVITOT.

Délibération n°2025/D03

ADHÉSION DES COMMUNES DE SAINT JEAN CHAMBRE ET DE SAINT APOLLINAIRE DE RIAS AU SIVU SAIGC.

Le Maire fait part de la volonté des communes de Saint-Jean-Chambre et de Saint-Apollinaire-de-Rias (canton de Rhône-Eyrieux) d'adhérer au Service Informatique du SIVU SAIGC, à partir de 2025.

Le Comité Syndical du SIVU SAIGC a proposé l'adhésion de ces communes du canton de Rhône-Eyrieux, secteur défini dans les statuts (article 8). Ces communes devront s'acquitter de la participation annuelle telle qu'elle a été définie dans les statuts (article 7).

Chaque commune adhérente au SIVU doit maintenant approuver ces nouvelles adhésions, tel que le prévoit l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire propose d'accepter l'adhésion des communes de ces deux communes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Donne son accord pour l'adhésion des communes de Saint-Jean-Chambre et de Saint-Apollinaire-de-Rias.

Pour : Roland SADY, Maire - Micheline BRIET, 1^{ère} Adjointe - Jean-Louis DURAND - Céline PLATARET- Christophe PONOT – Jean-Paul MIGNANI – Éric DUNIER - Marie-Hélène BAVITOT.

Délibération n°2025/D04

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU SAIGC – ARTICLE 8 - PÉRIMÈTRE

Le Maire soumet une proposition de modification des statuts du SIVU SAIGC en son article 8 pour actualiser son périmètre d'intervention.

Il est proposé de remplacer l'article 8 existant par :

« L'adhésion de nouvelles communes est possible sous réserve qu'elles appartiennent aux 6 cantons d'Aubenas 1 (n°3), Haut-Eyrieux (n°6), Haut-Vivarais (n°8), Le Pouzin (n°9), Privas (n°10), Rhône-Eyrieux (n°17) ; et que la distance routière du centre de la commune au siège du syndicat **soit inférieure à 60.**

Elle est soumise à l'approbation des communes adhérentes dans les conditions fixées par la loi." »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve les statuts du SIVU SAIGC.

Pour : Roland SADY, Maire - Micheline BRIET, 1^{ère} Adjointe - Jean-Louis DURAND - Céline PLATARET- Christophe PONOT – Jean-Paul MIGNANI – Éric DUNIER - Marie-Hélène BAVITOT.

QUESTIONS DIVERSES

Décès de Mme Antonie OLLIER

M. le Maire rappelle le décès de Mme Antonie OLLIER à l'âge de 101 ans, visage familial de la commune.

Travaux sur la commune

M. le Maire fait le point sur les travaux de voirie réalisés suite aux intempéries et sur les travaux à venir, des devis sont en cours pour la remise en état de la route de la Vieille École, notamment et de chez M. Malleval à au hameau de Plataret.

La Fibre

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite aux dossiers de convention transmis par ADN, il a demandé une réunion qui s'est tenue le 30 janvier 2025 à la Mairie, afin d'étudier avec les responsables de la fibre, les solutions possibles pour un accord.

Aperçu de la réalisation du budget 2024

Mme Briet évoque la réalisation du Budget 2024, les subventions demandés ont été versées par le Département et la CAPCA, les résultats sont excédentaires.

Séance du Conseil Municipal du 6 Février 2025

Nombre de conseillers élus : 11
Membres en fonction : 11
Membres présents : 07
Nombre de voix avec les procurations : 08
Membres absents excusés avec procuration : 01
Membres absents excusés sans procuration : 03

Le six février deux-mille-vingt-cinq, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à dix-neuf heures, à la salle du Conseil municipal de la mairie de Pourchères, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du trente janvier deux-mille-vingt-cinq, et sous la présidence de ce dernier.

Membres présents :

Le Maire : Roland SADY

L'adjointe : Micheline BRIET

Les conseillers municipaux : Jean-Louis DURAND - Éric DUNIER - Céline PLATARET - Jean-Paul MIGNANI - Christophe PONOT.

Membres excusés sans procuration : Sylvain BENEVISE - Claudette PAGE - Claudine MONTEIL.

Secrétaire de séance : Éric DUNIER.

Délibérations :

- N°2025/D01 Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ;
- N°2025/D02 Cession de terrain – Laÿ parcelle D143 lot B M. SADY Roland ;
- N°2025/D03 Adhésion des communes de Saint Jean Chambre et de Saint Apollinaire de Rias au Sivu Saigc ;
- N°2025/D04 Modification des statuts du Sivu Saigc – Article 8 - Périmètre ;

Le Maire,
Roland SADY.

Le secrétaire de séance,
Éric DUNIER.

